

# Communiqué



CEAI – Conseil en Environnement et Air Intérieur

## Alain CORNILLE

Docteur en Spectrochimie  
Conseiller en Environnement Intérieur  
Evaluateur Technique COFRAC  
Expert judiciaire



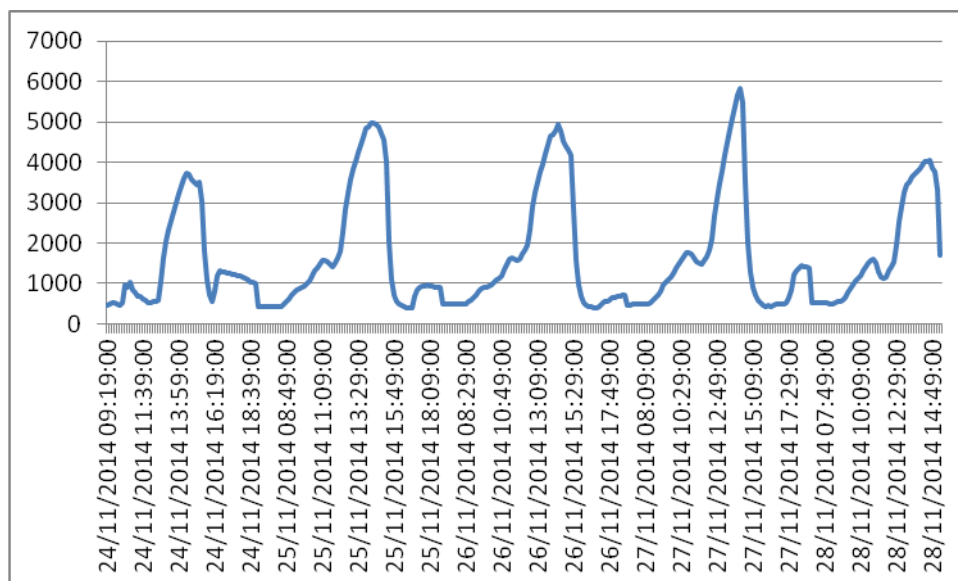
### La surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public mise sur la touche

Les études menées depuis 2004 dans le domaine de qualité de l'air ont prouvé la dangerosité de la pollution intérieure. L'instauration d'une obligation de surveillance dans les établissements recevant du public avait pour objectif de connaître et de limiter la pollution de l'air intérieur. La Ministre de l'environnement, pour des raisons financières et sans tenir compte du risque sanitaire encouru par les enfants a totalement bouleversé le schéma opérationnel prévu initialement au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ainsi :

- la date butoir pour mettre en œuvre des actions est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- il est donné la possibilité aux collectivités de faire elles-mêmes leurs autodiagnostic : on peut s'attendre à ce que ceux-ci soient tous bons
- les kits mis à disposition pour la mesure du Benzène et du Formaldéhyde n'ont aucunes valeurs réglementaires en cas de pollution. Il sera facile de mal utiliser les kits permettant de fausser les prélèvements
- **le contrôle du confinement a été totalement retiré de l'autodiagnostic alors que ce paramètre est primordial pour s'assurer du bon renouvellement de l'air des pièces**

Concernant ce dernier paramètre, les études menées avant ce changement montre que dans 20% des cas le confinement est très élevé (indice 4) ou extrême (indice 5). Ci-dessous, un exemple de variation de la concentration en CO<sub>2</sub> observée dans le dortoir d'une crèche.



Il a été observé dans ce dortoir des concentrations supérieures à 5500ppm en moment des siestes alors que l'on sait que la concentration normale en CO<sub>2</sub> doit être inférieure à 1000ppm. L'administration qui a été informée de ce fait (obligation d'information réglementaire) n'a pas réagi. En attendant, **les enfants continuent à respirer un air totalement confiné.**

Il n'est pas toujours évident de se rendre compte de l'état de confinement d'une pièce et nous pensons que la réalisation d'un contrôle de celui-ci dans toutes les pièces des établissements recevant du public devrait être mis en œuvre. A défaut, la mise en place de sonde CO<sub>2</sub>, comme la sphère «Confin'Air®» permet d'être informé en temps réel du confinement. Cet outil change de couleur en fonction de la concentration, vert c'est bon, bleu il faut commencer à aérer, rouge il faut agir rapidement.



La surveillance de la qualité de l'air intérieur est une préoccupation de santé publique qui est négligée pour des raisons économiques. **Les études réalisées montrent que certains enfants en bas âge respirent difficilement à cause du déni des adultes.**

Mon activité de conseiller en environnement intérieur me permet de constater que ces problèmes se présentent également chez les particuliers et dans les bureaux des entreprises. Et, **on continue à nous expliquer qu'il faut fermer les fenêtres pour préserver les calories...**

Contact :  
Alain CORNILLE  
06 17 40 12 18  
[alain.cornille@ceai.fr](mailto:alain.cornille@ceai.fr)

